



FEDERATION AVAL PETROLIER

Mme Amandine SIMONIN
PRESIDENTE

1. Bureau et effectif de la fédération
2. Introduction
3. Problématiques et dossiers du secteur
4. Perspectives du secteur
5. Conclusion

Présidente : Mme Amandine SIMONIN, SCLOG

Vice Présidents :

- M. Oumar SEMEGA, IMPERATUS ENERGY
- M. Carlos FONSECA DE ALMEIDA, UTA
- Représentant des Marketeurs , non désigné pour le moment

INTRODUCTION

- La fédération "Aval pétrolier" est la plus récente des fédérations d'Unicongo. Sa création a été officiellement approuvée lors du Conseil d'administration du 18 avril 2024. La majorité de ses membres proviennent des fédérations "Commerce" et "Transport-Transit".
- Sa création répond à un besoin spécifique du secteur de l'aval pétrolier : disposer d'un cadre dédié pour aborder les problématiques propres à ce secteur, qui n'étaient pas suffisamment prises en compte dans les précédentes fédérations.
- Elle a également pour objectif de devenir un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions relatives aux différentes composantes de ce secteur.

La Fédération est composée de **11 entreprises** reparties comme suit :

Sous-secteurs	Effectifs
Marketeurs carburant	4
Marketeurs gaz	1
Tradeurs	1
Transporteurs	5

La TVA et les CA issus du PED

- Le Gouvernement, à travers l'instruction n° 0252 /MEF/MH/MBCPPP-CAB, a institué la TVA et la CA sur le PED. Cependant, la mise en œuvre de cette instruction soulève plusieurs problèmes :
 - ✓ Ce changement majeur, qui relève de la loi sur l'organisation de la distribution, aurait dû être introduit par voie réglementaire après une concertation public-privé, et non par simple instruction.
 - ✓ Le processus classique de liquidation de la TVA n'a pas été adopté. À la place, un système de déclaration basé sur les produits effectivement vendus a été mis en place.
 - ✓ La TVA n'apparaît pas sur les factures de la SNPC, bien que ces dernières soient soldées toutes taxes comprises (TTC).
- Toutefois, après les plaintes de la fédération, des avancées significatives ont été réalisées, notamment l'ajout de la mention de la TVA sur les MAD de la SNPC. Cependant, le problème de la récupération de la TVA payée les années précédentes reste encore non résolu.

La révision de la structure des prix

- Sur recommandation du FMI, la structure des prix des carburants devrait bientôt être révisée. Le Ministère en charge du Budget et la SNPC travaillent ensemble à établir une structure tarifaire mieux adaptée à la République du Congo, tout en veillant à ne pas impacter le prix à la pompe.
- Étant donné que cette révision affectera inévitablement les marges des entreprises du secteur de l'aval pétrolier, la fédération négocie pour participer aux discussions et faire valoir ses arguments, dont certains ont déjà été présentés à la mission technique du FMI.
- Pour faire avancer ce dossier, la fédération a échangé avec le Conseiller au Budget du Ministre en charge du Budget.

Le remboursement des frais de péage

- Les frais de péage concernent principalement le transport massif et terminal. Ils ont un impact significatif sur les transporteurs des produits pétroliers. L'année dernière, lors de la modification de la structure de prix du super en février, la SNPC a repris la gestion du remboursement des frais de péages aux transporteurs sans qu'un texte officiel ne vienne entériner ce changement.
- Auparavant, c'était la SCLOG qui gérait ces remboursements.
- Malheureusement, les délais de remboursements s'allongent, et les transporteurs cumulent des sommes importantes qui ne sont pas remboursées. Unicongo a écrit à la SNPC pour demander un retour à l'ancien processus, mais sans succès. La SCLOG essaie également de faire pression sur la SNPC, tout comme les transporteurs qui ont plusieurs fois écrit au Ministère des hydrocarbures et à la SNPC, sans réponse.
- La fédérations suggère également d'intégrer directement ces frais dans les lignes concernant le transport de la structure de prix des produits pétroliers pour éviter ce système de collecte et de remboursement.

La problématique de transferts des fonds à l'étranger

- Les difficultés liées aux transferts de fonds à l'étranger, qui ont débuté depuis la réforme de la réglementation des changes dans la zone CEMAC, affectent significativement l'activité du secteur de l'aval pétrolier, notamment les entreprises de trading.
- À ce jour, aucune amélioration n'a été observée, malgré les plaintes répétées des entreprises concernées.

Développement de l'activité de production de gaz à PNR – nécessité de développer les infrastructures de stockage et portuaires

- Lancement de la production de gaz butane et propane à PNR par la société Wing Wah production de 5000t/mois qui passera à 10 000t/mois à partir d'août 2025. Actuellement stockage du butane à GPL SA – pas de stockage de propane

Développement des capacités de stockage de super à PNR à la SCLOG

- Mise en service d'un bac au 3^{ème} trimestre 2025 de 15 000 m3 de stockage qui facilitera les importations par tanker

La création de la fédération Aval pétrolier marque une étape clé pour le secteur, en lui offrant une structure dédiée à ses spécificités. Cette fédération, bien que jeune, se positionne déjà comme un interlocuteur central auprès des pouvoirs publics, renforçant ainsi la représentation des acteurs de l'aval pétrolier. À travers une meilleure prise en compte de leurs problématiques et des perspectives d'évolution favorables, la fédération ambitionne de jouer un rôle déterminant dans l'avenir de ce secteur stratégique, en offrant un cadre de concertation efficace et adapté aux enjeux actuels.



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**